



**HALL A**  
**APPARTEMENT 3 PIECES**  
n° A26 au 2<sup>ème</sup> étage

ENTREE	5.38 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	4.25 m <sup>2</sup>
SEJOUR/ CUISINE	42.31 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.12 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.05 m <sup>2</sup>
SDB / WC	5.59 m <sup>2</sup>
SDE / WC	3.26 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>82.96 m<sup>2</sup></b>
Surface < 1,80m	7.33 m <sup>2</sup>
BALCON	7.41 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE PRIVATIVE</b>	<b>97.70 m<sup>2</sup></b>

SERIE NOTAIRE

LEGENDE

F : Fenêtre	⊠ : Applique extérieure
PF : Porte Fenêtre	SS : Sèche Serviette
VR : Volet Roulant	RD : Radiateur
VB : Volet Battants	R : Réfrigérateur
GC : Garde-corps	LV : Lave Vaisselle
PL : Placard	LL : Lave Linge
ETEL : Tableau électrique	C : Cuisson
⊞ : Prise type RJ 45	▨ : Soffite / faux plafond
⊞ : Prise étanche	RP : Robinet de puisage
⊞ : Sonnette	

Echelle : 0 0.5 1 2m

**Cuisine cloisonnable sous réserve avis favorable du bureau d'études**

*Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.*